

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 45 (1907)
Heft: 6

Artikel: Cruelle énigme
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-204012>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Le pamphlétaire du Port-de-Pully.

C'ÉTAIT, il y a quinze jours, l'anniversaire de la révolution vaudoise de 1798. Il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler à ce propos qu'un nombre des ouvriers de notre émancipation se trouvait un savant bernois, François-Samuel Wild, qui fut directeur des salines de Bex ou, comme on disait alors, « capitaine des mines », et auquel on doit divers ouvrages de minéralogie. En janvier 1798, Wild renonça à sa bourgeoisie bernoise et acquit les droits de citoyen vaudois. L'assemblée de la Représentation nationale le compta au nombre de ses membres. On le vit même porter les armes contre son pays natal, dans l'expédition des Ormonts. Wild mourut en 1802 au Port-de-Pully. C'est là qu'il écrivit, le 20 février 1798, un pamphlet intitulé : *Adresse aux Bernois honnêtes et susceptibles de raison*. Il ne s'y montre pas tendre pour les patriciens des bords de l'Aar. Qu'on en juge :

Bernois ! j'ai demeuré très peu de temps parmi vous ; mais j'ai vu combien vos gouvernants ont tâché d'avilir vos âmes. Sortez, au nom de la liberté helvétique, de cette léthargie honteuse, et rompez sans retard les restes de ces liens indignes où l'on vous retient...

Je ne veux pas vous parler ici de toutes les avanies qu'on nous a fait avaler à longs traits ; mais je dois au moins vous rappeler vos promotions dans les Deux-Cents. Quelles profondes combinaisons d'iniquités accumulées ! Quelle affreuse dépravation de mœurs ! Quelle sordide et impudente vénalité ! Quels parjures infâmes prémédités de longue main ! Vous les savez tous, Bernois ! On parlait sans la moindre retenue de la vente ou, comme on disait par politesse, de l'arrangement pris pour les nominations. On vendait les chapeaux avec ou sans bonnet, et souvent cela occasionnait les marchés les plus étranges.

Wild donne ici des éclaircissements sur ces marchés :

Un conseiller ou seizenier donnait par un arrangement stipulé sa nomination. On appelait cela *donner un chapeau*, parce qu'on envoyait au nommé un chapeau de velours, à bord abattu et à tête étriquée. Lorsque l'électeur avait une fille, on stipulait la dot de cette fille sur les moyens et la chance du nommé. En 1795, la fille du conseiller L. fut à l'encan jusqu'au dernier moment. On estimait une nomination de 20 à 30,000 livres, mais souvent elle montait plus haut.

Plus loin, Wild apostrophe Leurs Excellences au sujet d'une ordonnance qui consterna les vigneron vaudois :

Gouvernants bernois ! vous avez aliéné presque tous les cœurs par mille mesures extravagantes. Une des mesures les plus extravagantes a été votre mandat sur le vin. Vos Allemands vous avaient demandé l'entrée des vins étrangers, et vous allâtes au-devant de leurs vœux avec une rare impudence, en défendant la sortie des nôtres. Ici votre sceptre n'était pas de fer, il était de plomb ; et l'indignation des gens de La Vaud l'a fondu. On vous a prié avec instance de révoquer ce mandat. Vous avez trouvé que c'était

contre votre dignité. Dignité ! Quelle dignité de perdre un si beau pays et de se perdre soi-même ! N'y aurait-il pas eu plus de dignité, comme je l'écrivais à un de vos sénateurs, de faire acheter du vin et de perdre dessus, en le revendant aux Allemands, comme on avait fait avec le pain, que d'affamer les vigneron, trop fidèles à des gens qui ne le méritaient pas ?

Ici Wild cite un souvenir personnel :

Je dinai l'automne dernier avec un stupide membre du Deux-Cents, en grande compagnie. On parla du mandat du vin, et je ne pus m'empêcher de lui témoigner combien je le trouvais odieux. Cet homme soutint ce mandat, soutint que le vin était une denrée de première nécessité. — Pour vous, sans doute, dis-je ; si vous connaissiez, repris-je, la misère où ce malheureux mandat jette les pauvres gens de La Vaud ! — Oh ! je ne les plains pas, je ne les plains pas, répondit mon indigne...

Wild, comme directeur des Salines, fut en butte aux plus noires machinations de certains membres du gouvernement bernois, qu'irritaient ses opinions sur la liberté et l'égalité :

On a peine à en croire ses yeux, mais j'ai les actes en mains, qui prouvent qu'on envoya, à la fin de janvier 1794, de la part de la majorité de la direction des Salines, un homme le plus directement intéressé qu'il fût possible à la destruction des nouvelles Salines que j'avais fait bâtir, afin d'effectuer cette destruction, et que s'il n'y a pas réussi au gré de la faction dont il tenait sa mission, ce ne fut pas sa faute... Les Salines résistèrent au feu qui les menaçait ; mais cette mission coûta en quelques jours 4000 livres, sans parler des suites... J'en fus quarante-huit jours aux portes de la mort, de chagrin et d'indignation.

Le « capitaine des mines » eut à souffrir particulièrement des tracasseries du conseiller Manuel ; aussi ne le ménage-t-il pas :

Cet homme a fait croire à Berne que la taquinerie était le synonyme de l'économie. En voici un trait : il écrit un jour au secrétaire des Salines qu'« il avait observé que, depuis quatorze ans, lui, secrétaire, avait mis à compte deux crutz pour aiguisage de canifs ; cela, dit-il, est un abus intolérable ». Voilà l'homme ! Et moi, je vous prouverai, citoyen conseiller, que depuis la moitié de ce temps, vous avez coûté par vos manœuvres et votre incapacité plus de 100,000 livres de capital à l'Etat.

Ce trait-là, le pamphlétaire le cite en passant. Il ne tarde pas à revenir au point qui lui tient à cœur : l'effondrement du régime oligarchique et l'avènement de la République une et indivisible.

Citoyens bernois ! Vos maîtres vous disent qu'ils veulent s'enterrer sous les ruines de leur patrie. Laissez-les s'enterrer s'ils veulent ; je comprends leur honte, leur confusion, leur désespoir ; je comprends encore qu'une mort douce, par une dose d'opium, par exemple, pourrait convenir à plusieurs ; mais ne soyez pas assez fous de vous enterrer avec eux et

pour eux ! Vivez au contraire pour être Helvétiens, libres et égaux !

Le pamphlet se termine ainsi :

Bernois ! remarquez, et cela est bien remarquable, comme la Providence assiste les Vaudois dans leur marche vers la liberté. Elle s'est établie sans le moindre désordre et sans la moindre violence. Tous les obstacles sont tombés à la fois, et les secours les plus inattendus se sont trouvés comme par enchantement. Les obstacles que vos Manuel ont mis à mes progrès dans les mines de sel ont disparu avec leur perfide influence ; le roc de sel a paru au moment où leur pouvoir a cessé. Mes persécuteurs à Berne m'ont fait, grâce au ciel, exclure trois fois de votre Deux-Cents ; mes amis ici m'ont élu aussitôt membre de la Représentation nationale, sans la moindre démarche de ma part. Ceux qui voulaient m'étouffer à Berne, sous le poids de leur despotisme, y sont aujourd'hui écrasés sous celui de leur crime. Réfléchissez !

FRANÇOIS-SAM. WILD.

Port-de-Pully, le 20 février 1798.

Cruelle énigme. — Un monsieur, voulant éprouver l'honnêteté des gens, répartit une certaine somme dans six portemonnaies. Dans chacun de ceux-ci était une carte portant le nom et l'adresse du propriétaire.

Puis les portemonnaies furent semés dans divers endroits de la ville : jardins, rues, même dans des magasins.

Deux jours après, cinq portemonnaies étaient revenus au propriétaire. Tous lui furent rapportés par des femmes.

Le sixième ne revint pas.

Aurait-il été retrouvé par un homme ?

Le bon vieux temps. — A la table ronde du café "... où se rencontrent chaque soir des médecins, des avocats, des professeurs, des maîtres d'état, etc., on parle un jour, — comment cela se fait-il ? — de la résurrection de Lazare.

— Ce n'est pas à notre époque, dit quelqu'un, que l'on verrait comme cela les morts se relever de leur tombeau !

— Ah ! non, exclame le docteur "... ; la médecine a fait bien trop de progrès.

La meule et le pétrin.

Nous recevons la lettre que voici :

Morges, février 1907.

Mon cher Conteur,

Tu sais que, tout récemment les meuniers et les boulangers se sont réunis ici pour discuter de leurs intérêts.

A ce propos, voici un passage de la lettre de franchises, accordées, en 1359, par Amédée de Savoie, à la ville de Morges.

« Le boulanger ne devra faire de pain que deux deniers sur la coupe outre son capital. Le meunier doit moudre trois muids pour une coupe. Le fourrier doit cuire la coupe pour un denier et il doit